

1 ÉQUIPE SPECIALISÉE DANS LA PRISE EN CHARGE PRÉCOCE

Sébastien Almon, Psychiatre

Emmanuel Chevalier,
Cadre de santé

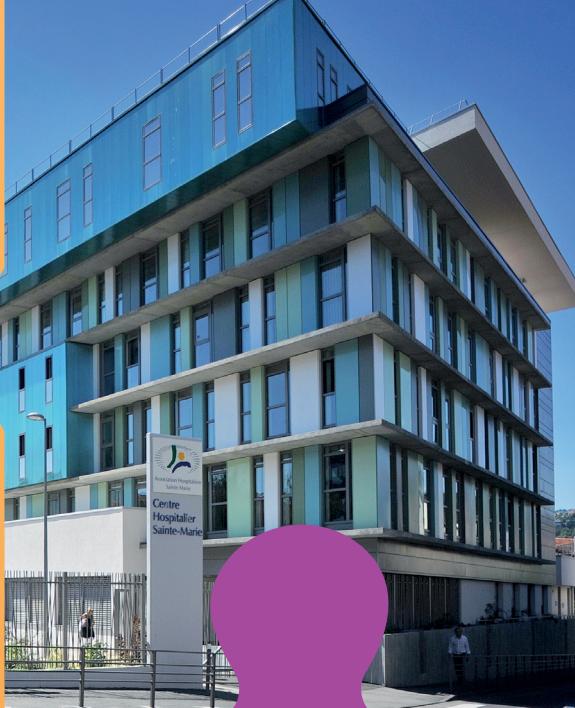
Sophie Boire,
Tanguy Faucher
Julie Leman,
Nicolas Viard,
Laure Vidal,
Infirmiers Case Managers

Justine Sucheyre, Assistante sociale

Léna Bournat, Neuropsychologue

Helene Chirent, Maude François
Secrétaires

Kévin Leguet, Médiateur Santé Pair



Chef de service Docteur Sébastien Almon
Cadre supérieure de santé Elisabeth Grégoire
Secrétariat : 04.73.43.55.36



Centre Hospitalier
SAINTE-MARIE
CLERMONT-FERRAND

33 rue Gabriel Péri CS 9912
63037 Clermont-Ferrand Cedex 1
04.73.43.55.10

eipp.cfd@ahsm.fr

« Je me sens paumée,
je ne sais plus
où je vais. »



EIPP

Equipe d'Intervention Précoce
dans les troubles Psychotiques

eipp.cfd@ahsm.fr

L'intervention et l'accompagnement précoce améliorent la qualité de vie des jeunes et de leurs familles en limitant les rechutes et en favorisant un rétablissement.



« Les gens sont bizarres,
autour de moi
tout est étrange.
J'arrive plus à
comprendre ! »

PRINCIPES DU CASE MANAGEMENT

La prise en soin est basée sur une organisation de type case management selon une coordination de parcours complexe justifiant l'engagement de plusieurs intervenants. Elle s'effectue en appui des secteurs et du psychiatre de suivi.

Les familles et les aidants sont sollicités dès le début et tout au long de la prise en soin.

L'EIPP n'a pas vocation à se substituer aux services d'urgences sanitaires.

Début des symptômes :

Des croyances non partagées ou étranges

Des modifications :

- du comportement • des émotions
- de la perception • de l'humeur

Des pensées confuses

Des troubles cognitifs



ENJEUX DE L'INTERVENTION PRÉCOCE

- Diminuer le temps d'accès aux soins après l'apparition des premiers symptômes
- Participer à la destigmatisation des troubles psychiques

Orientations :

Acteurs de l'1^{re} ligne :

Urgences psychiatriques
Médecins généralistes
Psychiatres libéraux
Services de santé universitaire
Consultations infirmières
Psychologues
Travailleurs sociaux



EIPP

Pour tout jeune de 18 à 35 ans :
1 infirmier Case Manager dédié
1 accompagnement jusqu'à 3 ans
1 équipe spécialisée



Relais :

Médecin traitant
Réinsertion socioprofessionnelle
Secteur psychiatrique et suivi
Association

AXES DE LA PRISE EN SOIN PAR L'INFIRMIER CASE MANAGER

- Proposer et maintenir une attitude pro-active, collaborative, optimiste et porteuse d'espoir
- Déployer des actions de prévention, de psychoéducation et d'éducation thérapeutique spécifiques
- Initier et maintenir l'alliance thérapeutique en toute circonstance
- Favoriser l'engagement dans les soins de type réhabilitation
- Rester disponible pour le jeune, sa famille et tous les professionnels impliqués
- Faciliter l'accès aux différents intervenants et structures du sanitaire, du social et médico-social
- Mettre en place un programme personnalisé d'interventions et de coordination des soins
- Soutenir le jeune avec ses proches dans ses démarches et l'aider à activer ses propres ressources pour prendre en main son devenir.
- Anticiper et gérer la crise